

NOMENCLATURE : 09-01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB24_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE DEUX EMPLOIS
PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par délibération en date du 26 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la refonte du tableau des effectifs du personnel relatif aux différentes filières. La gestion du personnel telle que reprise dans la délibération sus-indiquée entraîne la modification ci-après du tableau des effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité.

A la direction générale adjointe vie de la cité – accès aux services publics et ressources internes, au sein de la direction de la commande publique et des achats, il est proposé la création d'un poste de cadre juridique et financier et la transformation d'un poste de coordinateur de procédures en un poste de juriste marchés publics.

Le juriste marchés publics est chargé de la gestion des procédures de mise en concurrence d'opérations complexes, de l'intégration des objectifs d'achat public pour renforcer l'efficacité de la commande publique. Il veille à la bonne exécution juridique des contrats, et gère les dossiers de pré-contentieux et contentieux. Il assiste et conseille les services sur les règles de la commande publique.

Le cadre juridique et financier est chargé de la gestion des procédures de mise en concurrence, de l'intégration des objectifs d'achat public pour renforcer l'efficacité de la commande publique. Il veille à la bonne exécution juridique des contrats, procède à la rédaction des cahiers des charges. Il contrôle l'exécution financière lors de la procédure de passation des marchés publics et procède au contrôle et à la sécurisation des procédures en place.

Le comité social territorial du 25 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Ainsi que le prévoit le statut du personnel de la Fonction Publique Territoriale, il vous est proposé :

⇒ de créer un emploi de cadre juridique et financier et un emploi de juriste marchés publics à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel en application des articles L.332-8, 2° et L.332-9 du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions (très spécialisées, ...).

Le titulaire du poste devra détenir un diplôme ou une qualification de niveau II.

Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut 1015, selon sa situation administrative, avec le régime indemnitaire correspondant.

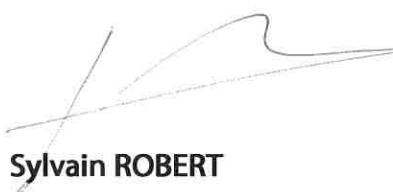
⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants - en cas de recrutement d'un contractuel - le contrat correspondant d'une durée de trois ans.

Le montant de la dépense en résultant est affecté aux différentes imputations du budget de la Ville réservé au paiement des traitements et charges du personnel de l'exercice - chapitre 012.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

→ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Michèle MASSET

Sylvain ROBERT

Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.